

الصيغة الجديدة

مختارات الصحف

NRP Juin 2021 N° 57

LA NOUVELLE REVUE DE PRESSE

Édition française

« LES ALGERIENS A LA RECHERCHE D'UN HABITAT »

Economie

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTPH) s'enfonce dans la crise :
7500 entreprises en faillite
Khelifa Litamine

DROIT

Nouvelles dispositions dans le code pénal amendé
Des modifications et des interrogations

Culture/Médias

Industrie cinématographique :
Cinq chantiers pour la relance

Histoire/Mémoire

Bechar : Les sites rupestres en quête d'un schéma de protection et de sauvegarde

Sommaire

N° 57, Juin 2021

Dossier

« LES ALGERIENS A LA RECHERCHE D'UN HABITAT »

En Algérie, les villes se transforment pour répondre à la crise du logement ? BERATTO Leïla. P.4-5

200 constructions illicites recensées à Alger, Abdelkrim AMARNI, P.5

Pandémie du Coronavirus : quel impact sur le secteur de l'immobilier en Algérie, Lotfi RAMDANI, P.6

Comprendre le marché du financement du logement en Algérie, P.7

La valeur des biens en chute continue : Le marché de l'immobilier en crise, Asma BERSALI, P.8

Bâtiment et transition énergétique : Mémoire de coopération pour l'intégration du renouvelable dans l'habitat, P.8

Economie

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTPH) s'enfonce dans la crise : 7500 entreprises en faillite, Khelifa Litamine, P.9

SELON LES PRÉVISIONS DE L'ASSUREUR-CRÉDIT COFACE Vers une reprise de l'économie algérienne, Meziane RABHI, P.10

Droit

Nouvelles dispositions dans le code pénal amendé Des modifications et des interrogations, P.11

Législatives du 12 juin : le Conseil constitutionnel proclame les résultats définitifs, P.11

Culture/Médias

Industrie cinématographique : Cinq chantiers pour la relance, P.12

La plateforme « Lawhati », nouvelle opportunité pour les artistes algériens, Amine B. P.13

Disparition hier du Professeur Hadj Miliani à Oran Un monument de la culture algérienne s'en va, Akram El Kébir. P.14

Histoire/Mémoire

La maison kabyle, un lieu sanctuarisé, Moussa OUYOUGOUTE, P.15

Bechar : Les sites rupestres en quête d'un schéma de protection et de sauvegarde, P.15

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

cdesoran@yahoo.fr

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran

L'équipe de rédaction de la NRP exprime sa sympathie à notre collègue Sofiane BELKACEM suite au décès de son père.

Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNICI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB
Sid Ahmed ABED, Adnane BELAIDOUNI, Sofiane BELKACEM, Redouane ARZOUR

Editorial



Depuis la nuit des temps, trouver un refuge où se loger a toujours été parmi les premières nécessités pour l'être humain. En fuyant les intempéries de la nature, il commençait par avoir une caverne. Les technologies ont évolués, jusqu'au XXI siècle où l'être humain se permet de construire une maison en pleine mer. Cela dit, les types de logements se diversifient mais le but ultime a toujours été le même : se protéger.

Dans l'Algérie socialiste du président Boumediene, le secteur de l'habitat était considéré parmi les secteurs phares, surtout dans une décennie où il y avait un boom démographique. L'Etat a fait des projections sur le long terme pour répondre aux besoins de la population et a instauré un programme de construction d'habitat massif.

Avec l'arrivée de Bouteflika au pouvoir, l'extension de ce programme a été multipliée, des hauts immeubles ont poussé comme des plantes : clairement l'intention majeure était de construire plus et vite. Nous avons vu apparaitre ce qu'on appelle des « villes nouvelles ». Elles ont vu le jour dans les métropoles des grandes villes comme Alger, Oran et Constantine.

Cependant, quand on fait trop attention au nombre, on oublie souvent la qualité. En effet, une grande partie des bénéficiaires de ces logements AADL, LPA ou LPP manifestent leur insatisfaction due au manque de services et à la qualité de vie dans leur lieu de résidence. Cela peut être parmi les causes qui poussent certains à se diriger vers la location plutôt que d'acheter et être à l'abri des mauvaises surprises.

Avec l'urbanisation qu'a connue l'Algérie, l'aménagement du territoire n'a pas toujours été sain et sur de bonnes rails ; les aspects écologiques et environnementaux ont été souvent marginalisés, les espaces forestiers ont perdu beaucoup de surface au détriment des constructions massives, et cela ne correspond pas aux normes internationales, où la nature sauvage a aussi sa place, surtout dans un monde de plus en plus exposé à la déforestation, au réchauffement climatique.

Adnan Belaïdouni

En Algérie, les villes se transforment pour répondre à la crise du logement

Priorité politique revendiquée, la construction de logements pour permettre aux Algériens • nes d'accéder à la propriété a transformé le visage des villes algériennes. Partout dans le pays se construisent des cités, faites de barres d'immeubles, mais insuffisamment équipées. Ce qui a un impact sur les modes de vie

« Ici, c'est le bloc F. Il y a autant de blocs que de lettres de l'alphabet, et ils continueront encore ». Les immeubles se suivent, identiques, à perte de vue. Les rues sont vides. Il n'y a guère que quelques ouvriers et des futur•es habitant•es qui viennent repérer le logement qui leur a été attribué avant d'en recevoir les clés. Au pied de la colline, sur la grande avenue principale, du linge est suspendu aux fenêtres, quelques magasins et cafés sont ouverts au rez-de-chaussée des immeubles. Environ 4 000 logements ont été attribués et sont habités.

A terme, la nouvelle ville de Sidi Abdellah, à 25 kilomètres à l'ouest d'Alger, en comptera 50 000. « Mes parents ont fait une demande de logement AADL en 2001, raconte Oussama. Ils l'ont obtenu début 2018 ». Lancée en 2000, l'AADL permet aux habitant•es qui gagnent entre 24 000 dinars et six fois le Salaire minimum (fixé à 18 000 dinars), et qui ne sont pas propriétaires, d'acheter un F3 à 2,1 millions de dinars (environ 15 600 euros) ou un F4 à 2,7 millions de dinars (plus de 20 100 euros). Les propriétaires doivent payer 25 % du prix, divisé en 4 tranches, lors de l'attribution du logement. Puis ils s'acquittent de mensualités de 6 500 ou 8 400 dinars pendant 20 ans. Mais

pour que les logements soient effectivement construits, il a fallu attendre longtemps. « On a grandi dans l'appartement de mes grands-parents, à Hussein-Dey, mes parents, ma soeur et moi. Aujourd'hui, on est content•es d'avoir plus d'espace », sourit Oussama.... Dans son nouveau quartier, il apprécie le calme mais il souligne le manque des équipements : « Il y a un commissariat, une mosquée et un lycée. Mais il n'y a qu'un seul café et quand ma mère veut faire des courses, on retourne à Alger ».

..., dans la périphérie d'Oran, Amin gare sa camionnette au pied d'un immeuble vide. En cette fin de journée, cet entrepreneur en bâtiment de 32 ans vient faire avancer les travaux de son nouveau logement AADL. « Quand on a obtenu les clés, il a fallu tout refaire. Le carrelage

n'était pas droit, le branchement de l'électricité était fait n'importe comment, et la peinture, c'était désespérant », soupire-t-il. Il a déjà dépensé 300 000 dinars... En 2007, ses parents ont eux aussi bénéficié d'un logement grâce à l'aide de l'État. A cette époque, le logement, acheté sur plan, coûte 2,5 millions de dinars. L'État en paie 500 000 dinars et soutient les entrepreneurs privés qui les construisent en vendant des terrains à prix réduits et en subventionnant les matières premières. « Au final, le logement était plus petit que ce qui avait été promis. On n'a jamais pu y

périphérie lointaine d'une ville...

En périphérie, insuffisance de services et exclusion

L'intervention du (FMI) et la mise en place des réformes structurelles en 1994 impacta la politique d'habitat : les types de logements construits par l'Etat doivent se diversifier. C'est ainsi que naissent les différentes formules : logement social, AADL, LSP ou LPP pour les plus aisés. Pourtant, la période de terrorisme a généré un exode rural... et provoqué une nouvelle crise aiguë du logement. En 1999, lorsque Abdelaziz Bouteflika



habiter et mes parents cherchent à le vendre aujourd'hui », explique Amin.

Construire vite et beaucoup

En 2018, 200 000 logements ont été attribués selon les autorités algériennes. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika en 1999, la politique du logement a été l'une des priorités des autorités. En 2016, 2,8 millions de logements avaient été livrés, dont environ 1 million entre 2014 et 2016. Une politique du chiffre se met en place, il faut construire vite et beaucoup. Les programmes sont alors confiés à des entreprises étrangères, ..., et pour rentabiliser les coûts, la taille des programmes de logements augmente. Les autorités créent ce qu'on appelle les « villes nouvelles » ; d'immenses alignements d'immeubles regroupés en

est élu Président, ... Dans la Charte qu'il propose au vote lors d'un référendum, il promet... la construction de logements pour favoriser la réconciliation. Cinq ans plus tard, 600 000 habitations ont été édifiées : c'est un tiers de ce qui a été construit entre l'indépendance et son arrivée au pouvoir. Mais les urbanistes s'inquiètent des aspects négatifs conséquents à cette construction de masse. Le premier constat, partagé également par les habitant•es, c'est le manque de service...

Le sociologue et urbaniste Madani Safar Zitoun a étudié la région de Constantine et sa grande nouvelle cité « Ali Mendjli ». Il évoque également une « immense cité dortoir ». Il souligne cependant que depuis 2014, les choses se sont améliorées, grâce à la centralisation des budgets. Jusqu'à présent, le ministère de l'Habi-

tat ne gérait que la partie logements du quartier et la construction d'une école ou d'un centre de santé relevait du ministère de l'Éducation ou de la Santé. « Désormais, l'OPGI, l'Office de promotion et de gestion immobilière, rassemble tous les financements liés au secteur dont il a la charge. Cette centralisation permet aux écoles d'être construites beaucoup plus rapidement. Avant, 10 ans pouvaient s'écouler entre l'arrivée d'habitant • es et l'ouverture d'une école dans un nouveau quartier. L'architecte qui dessine les immeubles de logement peut aussi s'occuper de l'école, ce qui permet une plus grande cohérence architecturale », explique Madani Safar Zitoun.

L'urbaniste Rachid Sidi Boumedine estime pour sa part que la politique de logement de l'Etat, qui vise à construire des grands ensembles en périphérie lointaine, posera un problème

d'exclusion. Notamment, parce que c'est dans ces grands ensembles que les autorités relogent les familles qui vivaient dans des habitats précaires : « Les familles s'appuient sur leur tissu social ancien, familial ou tribal, ou celui qu'elles ont constitué au cours de leur vie dans la ville. Le relogement a une facette de délogement qui entraîne (...) des mutilations ou des démembrements de ces réseaux et de ces grappes familiales », ...

L'utopie d'une ville moderne

Cependant, Madani Safar Zitoun nuance : « Il y a effectivement un sentiment d'exclusion des habitant • es, qui se sentent loin de la ville, la sensation également d'être dans un ghetto où il n'y a pas de vie. Cependant, les relogements en Algérie se font par groupe de 200 ou 300 familles. Les solidarités peuvent se maintenir. Même si cela génère des

situations d'affrontements, entre groupes d'individus, ... Il y a effectivement des zones où il y a des situations explosives, mais il y en a beaucoup d'autres plus sereine ». Aujourd'hui, les urbanistes algériens, à l'initiative de l'Université d'Alger 2 et de l'École publique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) étudient les différentes formes de mobilisations citoyennes qui se créent dans ces nouveaux quartiers. « On constate qu'il existe des exemples concrets où les habitant • es prennent en charge les problèmes de leur zone d'habitat et parviennent à améliorer l'espace dans lequel ils vivent, en créant des espaces communs, comme des jardins communautaires », résume Madani Safar Zitoun. ...



BERATTO Leïla
08 Avril 2019

200 constructions illicites recensées à Alger

Les bidonvilles se réinstallent? Jets de cadavres d'animaux et déjections d'origine animale sans ensevelissement

Ce ne sont pas moins de 199 interventions liées à la réalisation de constructions sans permis et 119 autres relatives au commerce illicite, qui ont été menées en juin dernier par la brigade de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement de la sûreté d'Alger.

liées au commerce illicite», a précisé un communiqué des services concernés.

S'agissant de la protection de l'environnement dans son volet relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, 426 interventions ont

l'obstruction de la voie publique en raison du dépôt ou abandon d'objets entravant la circulation ou constituant un danger pour le citoyen.

Les mêmes services ont mené une douzaine d'autres interventions pour jets ou dépôts sur la voie publique de déchets, d'ordures ou d'eaux usées pouvant engendrer une nuisance, a indiqué la même source qui ajoute que 11 décharges anarchiques ont été éliminées en collaboration avec les autorités locales. Il est de circonstance de dénoncer haut et fort la création de ces décharges illicites par des citoyens dont la résidence est limitrophe. Concernant le volet relatif à l'hygiène et à la santé publique, ces mêmes services ont procédé à cinq interventions liées aux jets de cadavres d'animaux ou de déjections d'origine animale, au lieu de les ensevelir comme l'exige la réglementation. Concernant la protection et la promotion des espaces verts, les brigades de la protection de l'environnement ont recensé «un seul cas» relatif aux jets de déchets dans des espaces verts hors des endroits et dispositifs réservés à cet effet, s'est-on réjoui dans le communiqué.



été recensées. Elles ont concerné le jet et l'abandon d'ordures diverses ou le non-respect du système de collecte mis en place par les organismes concernés alors que 245 autres interventions sont relatives au dépôt, jets et abandon de déchets inertes résultant de l'exploitation de carrières et de mines et de travaux de démolition, construction et de réhabilitation. À ce bilan dégradant, il faut ajouter 40 autres interventions liées à

Les services de ce corps de sécurité agissent pour préserver les règles de l'urbanisme et de l'assainissement de la voie publique. Ainsi, la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement de la sûreté d'Alger a recensé, en juin dernier, 199 interventions liées à la réalisation de constructions sans permis. «Cinq d'entre elles sont relatives à des constructions non conformes au permis de construire délivré et 119 autres sont

Abdelkrim AMARNI



06 Aout 2020

Pandémie du Coronavirus : quel impact sur le secteur de l'immobilier en Algérie

Lotfi Ramdani, propriétaire du portail immobilier algérien Lkeria.com analyse les effets de l'épidémie Coronavirus sur le secteur de l'immobilier en Algérie.

L'épidémie du Coronavirus qui touche la quasi-totalité des pays et les mesures pour lutter contre sa propagation, affectent directement le marché de l'immobilier, mettant à l'arrêt l'activité des agences immobilières... En effet, un climat d'anxiété, la confiance des ménages est mise à mal et le marché immobilier en sera affecté à court et moyen

loisirs, ...etc. Avec les mesures préventives..., les conséquences sur l'activité du... l'immobilier commencent à inquiéter les professionnels et les salarié... du BTP, qui représente une part importante dans le PIB du pays.

En effet, le secteur de la construction sera touché en plein fouet, en

leurs activités réduites à cause des circonstances liées à la lutte contre le virus.

Quelles mesures pour atténuer les conséquences de l'épidémie sur le secteur du BTP ?

Pour l'instant, seul le Ministère des finances, a décidé du report jusqu'au 20 avril 2020 des dépôts des déclarations et de paiement des droits et taxes, sans application de pénalités. Pour les agences immobilières, qui sont elles aussi concernées par les nouvelles mesures de confinement, les visites ne sont plus possibles, mais le travail à distance reste... possible. En effet, le site Lkeria.com spécialisé dans les annonces immobilières décidé d'accompagner ses clients, ... en offrant aux professionnels - agences immobilières et promoteurs immobiliers - un accès gratuit et illimité à ses services pour la publication des annonces immobilières. Cette action vise la réduction des déplacements et la facilitation de la mise en relation via internet pour réduire les contacts.

Enfin, il est évident que cette pandémie aura un impact évident sur le secteur de l'immobilier, mais c'est encore tôt pour connaître l'ampleur de cet impact. Attendons de voir les mesures que le gouvernement prévoit pour venir en aide aux entreprises les plus touchées du secteur.



terme. La dégradation de la situation économique, avec ... une possible augmentation du chômage, devrait stopper l'euphorie immobilière. Certains experts tablent sur une baisse importante des transactions et des prix.

L'Algérie déplore au 22 mars 2020 pas moins de 136 cas dont 15 décès d'atteinte au Coronavirus Covid-19, qui prend... l'ampleur d'une pandémie. Les autorités ont déjà pris... de mesures préventives en procédant à la fermeture des cafés, des restaurants, des places publiques et lieux de

raison des mesures de confinement ainsi que la suspension des moyens de transports, qui auront des conséquences immédiates sur les entreprises de réalisation. Pour les filières de l'amont et l'aval, ces mesures vont certainement peser sur leurs activités. L'activité des producteurs de matières premières, comme les cimenteries, les briqueteries... les promoteurs immobiliers, les agences immobilières, les notaires et les bureaux d'études, qui sont des acteurs indispensables pour les ventes et les achats de logements, voient déjà



Lotfi RAMDANI
22 Mars 2020

Comprendre le marche du financement du logement en Algérie

Établi sur une superficie de 2 381 000 km², l'Algérie est le pays le plus vaste d'Afrique. Son économie dépend majoritairement de ses rentes de pétrole et gaz naturel. En 2017, ses deux hydrocarbures représentaient 97 pourcents des exportations et près du tiers des recettes de l'État. Les bénéfices tirés de l'exploitation du pétrole représentaient 12.3 pourcents du PIB au cours de la même année. En 2018, les dépenses publiques ont augmenté de 11.2 pourcents et ont pu être un tantinet supportées par la hausse du prix du pétrole enregistrée cette année. L'inflation a baissé, atteignant 4.3

pourcents en 2018 (contre 5,6 pourcents en 2017). [...] Le secteur de la construction continue d'être un des secteurs bénéficiant de l'appui des autorités publiques. Cet appui est matérialisé par la poursuite des programmes de construction de logements [...] Cependant, le secteur reste confronté lui aussi à un certain nombre de problèmes notamment avec la crise du COVID-19. Malgré ces problèmes, le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a affirmé que le logement social destiné aux populations vulnérables reste parmi "les priorités de l'État" et les projets

de logement, toutes formules confondues, se poursuivront conformément aux programmes tracés. [...]

APERÇU GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU LOGEMENT EN ALGÉRIE

Le système bancaire Algérien est dominé par six banques publiques qui contrôlent près de 90 pourcents du financement public et privé. Les banques étrangères interviennent plus dans les secteurs pétrolier, automobile, agroalimentaire et pharmaceutique. En 2017, Les crédits bancaires à l'économie ont atteint 7.4 milliards US\$ et ceux accordés par les établissements non financiers étaient à

543.3 millions US\$. Plus de 90 pourcents des ménages avaient déclaré obtenir du crédit des banques ou établissements financiers. [...] Le budget de 3.2 milliards US\$ a été alloué au secteur du logement. Les actions des autorités publiques sont orientées vers la construction et la subvention de logements pour permettre un accès facile et à grande échelle au logement. De 2000 à 2015, 2.9 millions de logements ont été livrés dont 30 pourcents de logements sociaux, 40 pourcents de logements ruraux et 15 pourcents de logements tous deux subventionnés par l'État et destinés aux catégories à moyens revenus. En 2020, toujours dans le cadre de sa politique pro-logement, les autorités publiques ont entamé la réflexion autour d'une possibilité de création de taxe sur les propriétés immobilières vacantes.

CHIFFRES CLÉS

Facilité de faire des affaires : l'Algérie est classé 157e sur 189 pays dans la catégorie "Facilité de faire des affaires" au regard de la Banque mondiale de 2018. Il faut 10 procédures et un délai moyen de 55 jours pour l'enregistrement d'une propriété. Coût pour enregistrer une propriété : Il représente 7.1% du coût de la propriété. Inflation : L'inflation dans le pays en 2019 était à un taux à 5.6%. Coût d'un sac standard de 50 kg de ciment: estimé dans l'annuaire du financement du logement 2019 à 4.21 USD

FAISABILITÉ BUDGÉTAIRE

Si l'Algérie fait partie des pays les plus riches d'Afrique, un logement abordable n'est pas encore à la portée de tous, surtout des personnes à revenus faibles. Le prix du mètre carré est assez élevé et varie selon les régions du pays. Il coûtait en moyenne dans le centre ville d'Alger 255 216 DA (2 146 US\$) soit une augmentation de 16 pourcents par rapport à 2017. Hors du centre-ville, il peut descendre jusqu'à 122 740 DA (1 032 US\$). Le loyer est aussi élevé pour la plupart des ménages. En effet le salaire moyen est de 36 817 DA (310 US\$) tandis que le loyer moyen d'un appartement de trois chambre dans le centre ville d'Alger est au moins de 54 857 (461 US\$). Pour un ménage ne gagnant qu'un salaire moyen, ce type de logement reste encore inaccessible. L'État offre des subventions catégorisées aux ménages par

type de revenu. Par exemple, le programme de Logements Public Locatif, destiné aux individus dont le revenu est inférieur à 1.5 fois le salaire minimum, 24 000 DA (US\$202), est entièrement financé par l'État. Il



existe des mécanismes de financements privés d'accès au logement. Cependant, du fait des complications liées à l'obtention de prêts hypothécaires auprès de banque Algériennes et des taux d'intérêts élevés, beaucoup se tournent vers les marchés informels.

L'État a entrepris des initiatives en vue d'essayer de répondre à la demande de logement de qualité et à un coût abordable. D'après le ministre de l'Habitat Abdelwahid Temmar, sur la période 1999 - 2018, ce sont plus de 3.5 millions de logements qui ont été réalisés pour un coût de plus de 5 milliards de DA (48.7 millions US\$). Dans ce bilan, sont inclus 1 176 000 logements publics locatifs, 1 583 000 logements ruraux, 456 000 logements publics participatifs et promotionnels aidés, 156 000 logements location-vente AADL, etc. [...] Ces logements sont réalisés par les Oces de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) Dar El Beida, Hussein Dey et Bir Mourad Rais. Le ministre de l'Habitat a aussi rappelé l'importance du logement social destiné aux catégories vulnérables parmi les priorités du gouvernement. Il a donc rassuré les populations sur la réalisation de toutes les formules de logements y compris le logement social, de location-vente (AADL), le logement promotionnel aidé (LPA), le logement promotionnel public (LPP), le logement rural et les lotissements sociaux. Il a aussi indiqué la mobilisation de tous les moyens financiers pour le parachèvement du programme de 560 000 logements dans sa globalité.

MARCHÉS IMMOBILIERS

Malgré les décennies de forte aug-

mentation des prix et la production de 300 000 logements en moyenne annuelle depuis 1999 à 2018, le marché immobilier algérien a connu des difficultés considérables. En 2019, le marché de l'immobilier Algérien a connu une baisse significative des prix proposés aussi bien par les promoteurs que par les propriétaires. En outre, le président de la Fédération Nationale des Agences Immobilières, souligne que, depuis le début de cette même année, les prix du logement ont connu une baisse de 10 pourcents du fait de la réduction de la demande. Si la situation persiste, cette baisse pourrait être de l'ordre

de 30 à 40 pourcents d'ici à quelques mois. Pour la construction, le prix dépend de la situation géographique et des quartiers. Il est de 442 500 DA (US\$3722) en moyenne et peut atteindre les 708 000 DA (US\$5 955) dans les quartiers huppés comme Hydra ou Poiron. Le secteur du logement Algérien a aussi été marqué par l'annonce du projet du logement locatif promotionnel pour l'année 2019. Ce projet vise à créer un marché locatif à des prix de location moyens et étudiés accessibles à tous les citoyens ayant un revenu mensuel compris entre 24 000 et 80 000 DA (US\$202 et US\$673), avec une priorité d'attribution aux personnes mariées. Il permettra ainsi d'apporter une nouvelle dynamique au marché de la location immobilière et de lutter contre la spéculation immobilière. Cependant le bilan à la mi-2020 reste difficile à dire. Ce sont près de 25 000 entreprises actives dans le secteur des Bâtiments, Travaux Publics et Habitations (BTPH) qui sont soumises à un arrêt technique. Cette situation a mis au chômage plus de 150 000 salariés actifs dans ce secteur a annoncé le président de l'Association Générale des Entrepreneurs Algériens (AGEA). De plus, le marché immobilier Algérien est quasiment à l'arrêt depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a entraîné une sévère réduction des coûts des propriétés immobilières, le gel des transactions immobilières, l'absence de la clientèle, etc.



Centre for Affordable
Housing Finance
in Africa

Juin 2020

La valeur des biens en chute continue :

Le marché de l'immobilier en crise

Le marché de l'immobilier en Algérie est dans l'incertitude. Malgré la baisse des prix, les transactions peinent à se conclure. En effet, depuis plusieurs mois, le marché de l'immobilier connaît une forte instabilité. Selon des agents immobiliers, le secteur continue à résister grâce à quelques transactions, essentiellement des locations. Selon des experts du secteur, les transactions immobilières ont chuté de 15 à 30%. Même chiffre applicable aux prix de ce type d'opérations de cession de propriété. «Un F3 dans la région est de la capitale a vu son prix baisser de 15 à 13 millions de dinars. Malgré cette baisse de prix, les ventes restent difficiles. L'impact de la crise économique est très palpable», soutient le gérant d'une agence immobilière à Alger.

Il souligne que cette situation a moins affecté les régions du centre et de l'ouest de la capitale, qui restent «appréciées», notamment pour leur «proximité» des rues commerçantes et des moyens de

transport. «Ce qui a impacté aussi la conclusion des opérations de vente est l'augmentation des taxes sur les revenus des ventes. Elle est passée de 15 à 25%. Les vendeurs d'immobiliers aujourd'hui vont vers la donation pour contourner cette hausse», relève notre interlocuteur. Pour ce qui est de la location, la situation est plutôt stable. Un agent immobilier de la capitale estime que cette partie du marché a connu une «stagnation» des prix et de l'offre. La demande reste toutefois limitée, étant donné que les prix sont depuis plusieurs années au-dessus de la capacité des petites bourses.

Une reprise en été ?

La location d'un simple F3 de 50 m² à Dély Ibrahim, à l'ouest de la capitale, n'est pas en dessous de 40 000 DA. Pour le même nombre de pièces et quelques mètres en plus, le prix est de 30 000 DA à Bouzaréah, commune moins cotée que Dély Ibrahim. A Kouba, un F3 de 75 m² est loué à 65 000

DA par mois avec une avance de 2 années. Au cœur de la capitale, les prix sont inimaginables, surtout si les appartements sont meublés. Généralement, ces derniers sont loués à la nuitée, qui dépasse parfois les 10 000 DA. Pour notre agent immobilier, ce qui a permis plus ou moins de maintenir la stabilité du marché de la location immobilière est la colocation... Les opérations de location ont considérablement baissé malgré la chute de 50% des prix», déplore le gérant d'une agence immobilière à Hydra. La crise économique, la planche à billets et la dévaluation constante du dinar expliquent la situation actuelle du marché. Cerise sur le gâteau : la crise sanitaire et sa série de blocages administratifs et financiers...

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

Asma BERSALI
25 Mai 2021

Bâtiment et transition énergétique : Mémoire de coopération pour l'intégration du renouvelable dans l'habitat

On ne sait pas sur quoi de concret ce mémorandum va-t-il aboutir en raison de son aspect apparemment non contraignant et de la différence d'objectifs et de contraintes auxquels sont soumis les deux départements. Le contrôle de conformité dans le secteur de l'habitat est d'ailleurs sujet à discussion, voire polémique. Les plaintes des donneurs d'ordre comme celles des bénéficiaires portent davantage sur la qualité des logements et de leur habitabilité que sur la régularité du matériau de construction et des équipements par rapport aux normes de rationalisation de la consommation d'énergie. Toutefois, on peut espérer une amélioration dans ce domaine d'autant que le ministère de l'Habitat affirme dans son communiqué, hier, que «des instructions avaient été données pour la réalisation de constructions éco-responsables dans le cadre des grands projets lancés en 2013, et ce, afin de rationaliser la consommation énergétique». «Presque tous les logements que nous réalisons actuellement sont dotés de moyens permettant de rationaliser la consommation énergétique», affirme le ministre du secteur M. Belaribi, citant «les techniques d'isolation thermique, le système de double-vitrage et l'utilisation de panneaux solaires pour l'éclairage public». Selon son département, un «total de 3 000 logements seront construits à la nouvelle ville de Sidi Abdellah» en conformité avec les règles et les critères relevant de l'économie d'énergie. Le ministre a rappelé que son secteur est engagé avec la collaboration du ministère de la Transition énergétique dans la réalisation dans cette même ville d'une mosquée verte fonc-

tionnant aux énergies renouvelables, dont le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Selon le ministère de la Transition énergétique, il est question d'un «groupe de travail mixte» chargé de «mettre en place un dispositif réglementaire opérationnel intégrant les mesures d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de préservation des ressources dans la conception et la réalisation des nouvelles constructions et la réhabilitation de l'ancien bâti». «Il s'agit en particulier de définir conjointement un ensemble de mesures et de critères d'efficacité énergétiques et d'énergies renouvelables à intégrer dans les différents cahiers des charges de construction notamment les programmes de logements, les équipements publics et les mosquées».

L'inquiétant rapport du Cerefe

Dans une déclaration à la presse, à l'issue de la signature du mémorandum, le ministre Chems Eddine Chitour a rappelé que le secteur de l'Habitat représente 40% de la consommation d'énergie. Il a mis l'accent sur la nécessité de l'inclusion du facteur de l'énergie dans le permis de construire, une condition à laquelle les entreprises de réalisation devraient s'adapter, selon lui. Un point cependant non abordé par son collègue du Travail dans le communiqué que ses services ont publié. Dans son rapport publié en février 2021, le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe) a constaté que la consommation énergétique nationale a augmenté de 59% entre 2010 et 2019. Selon

le Cerefe, la consommation finale d'énergie est passée de 31,6 millions tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2010 à 50,4 millions TEP en 2019, soit une augmentation de 18,7 millions TEP par rapport à 2010. Une progression vertigineuse aux conséquences multiples sur la ressource naturelle, économique et écologique.

Le rapport du Cerefe indique que «l'examen des bilans énergétiques nationaux réalisés par le ministère de l'Énergie, entre 2010 et 2019, quant à la consommation finale d'énergie, fait ressortir qu'un total de 410 millions TEP ont été consommés au cours des dix dernières années, dont 90 millions TEP dans l'industrie et BTP (Bâtiment et Travaux publics), soit 22% de la consommation globale, 142 millions TEP dans les transports, soit 35% et 177 millions TEP dans le résidentiel et le tertiaire, soit 43%».

En 2018, le secteur résidentiel et tertiaire vient en tête en matière de consommation finale d'énergie. Il a atteint 13,2%, suivi par l'industrie et le BTP avec 8,4%, puis les transports, qui a enregistré son taux de croissance le plus élevé en 2011, soit 10,3%. Le Commissariat souligne aussi que la consommation finale par tête d'habitant a augmenté de 55% entre 2010 et 2019 alors que la croissance démographique était de 22% pendant la même période». Beaucoup reste à faire pour parvenir à la sobriété énergétique souhaitée.

REPORTERS
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

28 Avril 2021

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTPH) s'enfonce dans la crise : 7500 entreprises en faillite

(...) La fermeture de ces entreprises a engendré la perte de 150 000 emplois, faute notamment d'«un plan de charge et les retards de paiement des exercices de 2018 et 2020, ajoutant à cela le retard de versement des avenants de la même période, alors que d'autres se sont dirigés vers la résiliation du contrat pour ne pas subir les pénalités des retards de réalisation» (...)

L'AGEA commence à se vider de ses membres, «puisque 25 seulement ont pu payer cette année leurs cotisations d'adhésion à l'association, conformément à la loi», les autres

une année blanche pour le secteur du bâtiment», a-t-il encore indiqué.

Dans sa correspondance, l'AGEA a adressé plus d'une dizaine de doléances et de suggestions au chef de l'Etat, pour prendre des mesures urgentes, à l'instar de l'installation d'un observatoire national pour les entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées, et qui aura pour mission de veiller à la pérennité de l'entreprise et de ses travailleurs.

Cet observatoire aura, en outre, comme mission de proposer des solutions aux problèmes des entreprises, tout en assurant un plan de

tion dans les délais et éviter les retards.

Par ailleurs, le président de la même association a dénoncé l'absence de dialogue entre les autorités et les représentants du secteur du bâtiment, appelant le gouvernement à «assumer ses responsabilités» concernant la situation dans laquelle se trouvent les entreprises du BTPH. En effet, selon M. Kheloufi, le secteur privé du bâtiment «n'a reçu aucune aide financière de la part des autorités». «Les aides annoncées par les ministères des Finances et du Commerce et la Banque d'Algérie ont porté sur un soutien aux entreprises durant



membres qui restent n'ont pas pu assurer les frais de leur adhésion, a regretté le conférencier, rappelant que l'association comptait 960 entreprises en 2019.

En effet, c'est l'absence de programmes de construction dans le pays et le gel de plusieurs autres qui sont derrière la diminution, voire l'inexistence d'un plan de charge des projets. (...) le dernier plan de logements signé avec les autorités remonte à 2015, et il a été validé dans le cadre de l'accord de partenariat entre le public et le privé (PPP).

L'AGEA a tenu à lancer un appel aux hautes autorités pour prendre des mesures urgentes afin de permettre de sauver l'année 2022, «car cette année est déjà considérée comme

charge. L'AGEA appelle aussi à la suppression de la short-list et de revenir au code des marchés publics qui garantit 25% des parts aux entreprises locales.

Lors de son assemblée générale tenue la semaine dernière, l'Association des entrepreneurs algériens a exprimé son souhait d'actualiser les codes des marchés publics, celui de l'investissement ainsi que le code du commerce et celui du travail.

L'AGEA a aussi demandé la mise en œuvre rapide des textes d'application du partenariat public privé (PPP), pour qu'il soit exécutable dans un avenir proche, elle a aussi suggéré de mettre en place un système de paiement des factures des entreprises du BTPH afin d'assainir la situa-

cette période de pandémie, mais elles ne sont pas réellement exécutées sur le terrain», a-t-il encore dénoncé. Plusieurs entraves bureaucratiques ont caractérisé la mise en place de ces aides, a-t-il souligné, ce qui a encore «aggravé la situation financière des entreprises du BTP et accéléré leur faillite» (...) Dans ces conditions, cet important secteur pourvoyeur d'emplois continue sa descente aux enfers et donne une indication sur la crise globale que traverse le pays.

Khelifa Litamine

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

06 Juin 2021

SELON LES PRÉVISIONS DE L'ASSUREUR-CRÉDIT COFACE

Vers une reprise de l'économie algérienne

La Coface estime que la consommation ne progresserait que timidement en raison de l'incertitude politique et économique persistante, ainsi que du taux de chômage.

L'activité économique en Algérie devrait progressivement repartir cette année, estime la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (Coface) dans sa dernière "mise à jour" publiée fin mars, liant toutefois cette reprise au devenir du marché des hydrocarbures.

L'assureur-crédit français indique que bien qu'en hausse par rapport à 2020, les prix et la demande d'hydrocarbu-

du taux de chômage".

Par ailleurs les investissements (37% du PIB), notamment publics, ne devraient que légèrement reprendre, en 2021, "en raison des conditions budgétaires toujours difficiles et des incertitudes économiques, malgré l'abrogation, en juin 2020, de la loi plafonnant à 49% la participation étrangère dans une firme algérienne, hors secteurs stratégiques, ainsi qu'un nouveau soutien aux startup" indique la Coface.

Avec la Covid-19, constate l'assureur-crédit français, le gouvernement a augmenté ses dépenses en matière de santé (0,2% du PIB), mais aussi en aides sociales et économiques dans le cadre d'un plan de soutien (1% du PIB).

Dans le même temps, les recettes fiscales (provenant à 41% des hydrocarbures) ont chuté. "Malgré les coupes dans les dépenses en capital ou courantes (hors subventions représentant plus de 8% du PIB), le solde public, traditionnellement déficitaire, s'est creusé" relève la Coface. Cette année, il ne devrait que légèrement reculer, car les dépenses pour soutenir l'économie resteraient élevées, alors que les recettes n'augmenteraient que faiblement.



res devraient rester sous leur niveau d'avant la crise, ce qui continuera d'impacter les recettes d'exportations, qui représentent 21,6% du produit intérieur brut (PIB).

De plus, ajoute la Coface, malgré une modeste augmentation des quotas de production de l'Opep+, les contraintes imposées par cet accord continueront de brider la production pétrolière en 2021. L'assureur-crédit français prévoit, également, un léger redressement de la consommation des ménages.

"Après s'être largement repliée en 2020, en raison de la hausse du chômage (16,5% en 2020 contre 12% en 2019) et de la baisse des envois de fonds de la diaspora (1,1% du PIB) en conséquence de la crise sanitaire en Europe occidentale, la consommation des ménages (44% du PIB) se redressera légèrement en 2021", estime la Coface.

Cette dernière rappelle que le gouvernement a mis en place des aides sociales, qui, même en représentant seulement 0,4% du PIB, devraient légèrement stimuler la consommation. Cependant, nuance l'assureur-crédit français, "elle progresserait timidement en raison de l'incertitude politique et économique persistante, ainsi que

L'endettement extérieur demeurera faible (moins de 1% du PIB). Aussi, le déficit commercial ne devrait que modestement se réduire. "Malgré le léger rebond des exportations, les importations, reprendront en lien avec le redressement de la demande intérieure" prévoit la Coface, indiquant que ce déficit continuera d'être financé en ponctionnant les réserves de changes.

L'assureur-crédit français, estime, en outre, que les IDE resteront faibles.

Cependant, soutient-il, la suppression du plafonnement des participations étrangères au capital des sociétés locales et de l'obligation de trouver un partenaire local, ainsi que la possibilité de se financer à l'étranger, pourraient générer un surcroît à terme, sauf dans le secteur minier, les hydrocarbures, le transport d'électricité, les voies ferrées et le commerce de détail qui en sont exclus.

Nouvelles dispositions dans le code pénal amendé Des modifications et des interrogations

L'Ordonnance présidentielle comportant une nouvelle modification dans le code pénal, publiée au Journal Officiel dans son dernier numéro, est d'ores et déjà source d'interprétations contrastées, voire même d'appréhension.

L'Ordonnance vise à « renforcer le système juridique » de lutte contre le terrorisme, notamment à travers la « création d'une liste nationale des personnes et des entités terroristes ». Quelques semaines après que le Haut-conseil de sécurité avait décidé de classer les mouvements dits Rachad et MAK sur la liste des organisations terroristes, le Conseil des ministres, réuni le 30 mai, a adopté des modifications dans le code pénal par Ordonnance présidentielle visant à maintenir l'ordre public et contrecarrant toute tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire national. Cette Ordonnance, publiée au Journal officiel N°45, définit l'acte terroriste et permet la mise en place d'une liste nationale des personnes et des entités terroristes. Conformément à l'article 87 bis, il est considéré comme acte terroriste ou de sabotage, « tout acte visant la sûreté de l'Etat, l'unité nationale et la stabilité et le fonctionnement normal des institutions par toute action ayant pour objet notamment d'œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels », ou « porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit ». Autre changement contenu dans l'article 87 bis 13, permettre désormais la mise en place d'une liste de personnes et entités terroristes. « Il est créé une liste nationale des personnes et entités terroristes qui commettent l'un des actes prévus à l'article 87 bis du présent code, qui sont classifiées « personne terroriste » ou « entité terroriste », par la commission de classification des personnes et entités terroristes ».

La même clause précise qu'« aucune personne ou entité n'est inscrite sur la liste mentionnée au présent article, que si elle fait l'objet d'enquête préliminaire, de poursuite pénale, ou dont la culpabilité est déclarée par un jugement ou un arrêt ». Le même article définit l'entité comme « toute

association, corps, groupe ou organisation, quelle que soit leur forme ou dénomination, dont le but ou les activités tombent sous le coup des dispositions de l'article 87 bis du présent code ». Mais lorsque les motifs de son inscription ne sont plus justifiés, la commission nationale peut radier toute personne ou entité de la liste nationale, d'office ou à la demande de la personne ou de l'entité concernée ». L'article 87 bis 14 explique que « sous réserve des droits des tiers de bonne foi, l'inscription sur la liste prévue à l'article 87 bis 13 du présent code implique l'interdiction de l'activité de la personne ou de l'entité concernée et la saisie et/ou le gel de ses fonds et des fonds provenant de biens lui appartenant ou contrôlés, directement ou indirectement, par elle ou par des personnes agissant pour son compte ou sur ses instructions ». Il précise que « l'inscription sur la liste prévue à l'alinéa ci-dessus emporte également l'interdiction de voyager pour les concernés, par décision judiciaire, sur demande de la commission ». Pour cet article aussi, les « modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire ». Or, pour les juristes et avocats, le présent amendement du code pénal « replace l'indépendance de la justice au cœur de cette problématique ». Pour expliquer leurs incompréhensions sur cette disposition et son applicabilité, des avocats s'interrogent d'autant plus que le droit à la manifestation est consacré par la Constitution. Pour rappel, le 4 mars écoulé lors d'une réunion du Gouvernement, un avant-projet de loi qui prévoit la mise en place d'une procédure de déchéance de la nationalité algérienne acquise ou d'origine qui sera applicable à tout Algérien qui commet, en dehors du territoire national, des actes portant volontairement de graves préjudices aux intérêts de l'Etat ou qui portent atteinte à l'unité nationale. Mais ce texte a été retiré, en raison de son interprétation erronée, avait fait savoir M. Tebboune.

REPORTERS

12 Juin 2021

Législatives du 12 juin : le Conseil constitutionnel proclame les résultats définitifs

Selon le Conseil constitutionnel, le nombre des inscrits pour cette consultation populaire est de 24.453.992, tandis que le nombre de votants est de 5.628.401, alors que le taux de participation est établi à 23%. Quant au nombre de bulletins nuls, il est de 1.111.678 et les suffrages exprimés sont de 4.610.723. Les résultats proclamés font ressortir que le parti du Front de libération nationale (FLN) reste toujours en tête avec 98 sièges, suivi des Indépendants avec 84 sièges, du Mouvement de la société pour la paix (MSP) avec 65 sièges et du Rassemblement nationale démocratique (RND) qui a remporté 58 sièges. L'article 211 de la Loi électorale stipule que "les résultats définitifs des élections législatives sont arrêtés et proclamés par la Cour constitutionnelle (actuellement Conseil constitutionnel), au plus tard, dans un délai de dix (10) jours, à partir de la date de réception des résultats provisoires arrêtés par l'Autorité indépendante". Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche avait annoncé, jeudi dernier, que le Conseil était destinataire de plus de 400 recours déposés par les candidats aux dernières élections législatives.

Répartition des sièges dans la nouvelle APN

Voici la répartition des sièges dans la nouvelle Assemblée populaire nationale (APN), telle qu'annoncé mercredi soir par le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche.

Partis et Nombre de sièges	indépendants
- FLN :	98 sièges
- Indépendants	84 sièges
- MSP :	65 sièges
- RND :	58 sièges
- Front El moustakbal	48 sièges
- Mouvement El Binaa	39 sièges
- Parti voix du peuple	03 sièges
- Parti de la liberté et la Justice	02 sièges
- Parti de la Justice et le développement	02 sièges
- Parti El Fadjr El djadid	02 sièges
- Front de la bonne gouvernance	02 sièges
- Front de l'Algérie nouvelle	01 siège

وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

23 Juin 2021

Industrie cinématographique : Cinq chantiers pour la relance



En premier lieu, il a ordonné la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel, élargi aux experts et aux professionnels du cinéma, chargé de proposer les adaptations nécessaires à apporter aux instruments juridiques et à l'organisation institutionnelle régissant l'activité cinématographique. Parmi les objectifs à atteindre, il s'agit d'élaborer dans les plus brefs délais un projet de décret exécutif permettant le transfert des salles de cinéma, gérées actuellement par les collectivités locales, vers le ministère de la Culture et des Arts. Il s'agit également de procéder à une évaluation des coûts de réhabilitation des salles de cinéma qui sont dans un état de détérioration avancé. Le Premier ministre a aussi ordonné le lancement, à travers tout le territoire national, d'une opération de recensement des espaces pouvant servir d'assiette pour la réalisation de studios de cinéma. Le volet de la formation a aussi été abordé lors de ce conseil interministériel, où Abdelaziz Djerad a instruit les secteurs concernés d'élargir l'offre de la formation professionnelle dans les métiers du cinéma en augmentant les spécialités et en modernisant les équipements pédagogiques nécessaires.

Le financement de l'industrie cinématographique était aussi au centre des préoccupations du gouvernement. A ce sujet, le Premier ministre a demandé une évaluation de l'efficacité des dispositifs financiers de soutien direct et indirect à l'industrie cinématographique en vue de les adapter aux besoins de la nouvelle stratégie dans ce domaine et d'en-

courager la participation du secteur privé dans la chaîne des valeurs de l'industrie cinématographique, à savoir la production, la distribution et l'exploitation.

Les cinq chantiers lancés par le Premier ministre illustrent le fait que l'industrie cinématographique est, aujourd'hui, une priorité pour l'Etat. Cela s'était confirmé, il y a près de deux ans par la nomination d'un un ministre délégué consacré exclusivement au secteur du cinéma mais qui, finalement, n'a pas réussi à répondre aux attentes et aux objectifs fixés. Ce qui a mené à l'annulation pure et simple d'un poste gouvernemental suite à l'intervention du chef de l'Etat Abdelmadjid Tebboune, qui avait exprimé son insatisfaction quant à la gestion de ce dossier aux enjeux politiques et économiques qui vont au-delà du secteur de la culture. Cette priorité nationale s'est confirmée, ces derniers mois, avec la nomination d'Ahmed Rachedi en tant que conseiller à la présidence pour le secteur. Ajoutant à cela, le fait de consacrer un conseil interministériel à l'industrie cinématographique confirme la volonté de l'Exécutif d'accélérer le traitement de ce dossier.

Pour rappel, la problématique de la gestion des salles de cinéma, dont la majorité sont passées sous la houlette des APC durant les années 90, est soulevée depuis des années par les professionnels du secteur. Les communes s'étaient ainsi attribuées la gestion de plus de 251 salles majoritairement inexploitées, délaбрées ou détournées.

Au mois de janvier passé, le texte du Projet de loi de finances (PLF 2021), publié sur le site Internet du ministère des Finances, avait d'ores et déjà souligné que «les salles de cinéma, inexploitées ou détournées de leur vocation initiale, peuvent être rétrocédées au domaine privé de l'Etat et dont la gestion est confiée au ministère de la Culture. Selon les termes de l'article 109 du texte, toutefois des réserves avaient émises sur la suite à donner après la récupération de ses salles de cinéma, en l'occurrence leur réhabilitation et leur gestion.

C'est sur ce point que, jeudi passé, le Premier ministre a répondu en ordonnant «une évaluation des coûts de réhabilitation pour les salles de cinéma qui sont dans un état de détérioration». En effet, en janvier passé, les professionnels du cinéma avaient mis en exergue que pour une réelle réhabilitation d'une salle de cinéma, il faudrait l'équiper de technologies modernes, ce qui «risque de coûter excessivement cher au ministère de la Culture». La récupération des salles de cinéma pose également la problématique de la gestion de ses salles sachant que depuis 2015 les recrutements sont gelés. Le véritable intérêt, selon les professionnels du secteur, pour la récupération des salles de cinéma, c'est le renforcement du réseau de distribution qui demeure le maillon faible du secteur.

La plateforme « Lawhati », nouvelle opportunité pour les artistes algériens

Initié par un groupe d'artistes sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, un marché d'arts virtuel a vu le jour à la mi-avril sur la toile. Objectif, permettre aux artistes du pays d'écouler leur produits. Chapeauté par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel, Aarc, La plateforme intitulée « Lawhati » (mon tableau) ambitionne à révolutionner le marché de l'art qui jusqu'à un passé récent a bien peiné dans sa conquête à s'imposer comme facteur de croissance économique. Le projet fait partie du chantier de réforme du mar-

qualifient d'ores et déjà de très prometteuse.

La plate-forme Lawhati suscite en effet un engouement qui fera dire au chargé du projet, M. Housseem Harzellah, chef du département communication et échanges culturels à l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel, que pour un début son équipe est plutôt satisfaite. Le collectif essentiellement jeune tout en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs essaye d'innover et surtout s'applique à offrir un produit de qualité que

marché de l'art en Algérie est à repenser. L'ouverture à l'international est pour ainsi dire devenue une nécessité. Si quelques artistes profitant de largesses aux frontières arrivent à écouler leurs produits ailleurs, ce qui leur permet le luxe de « coter » leurs œuvres, ce n'est pas le cas de toute la corporation artistiques. Certains chefs-d'œuvre sous-estimés, finissent malheureusement suspendus à des murs à l'ombre des regards des véritables initiés.

Les réseaux qui se sont tissés depuis au moins une dizaine d'années sur le net font que le secteur affiche une croissance très intéressante. Le site de l'assureur Hiscox cite le chiffre de 4,82 milliards de dollars le chiffre d'affaires réalisé par le secteur en ligne et par les différentes plateformes versées dans la vente des œuvres d'art. Bien que la pandémie de la Covid -19 ayant freiné en 2020 la courbe ascendante enregistrée depuis 2013, les spécialistes projettent pour l'année 2021 une nouvelle tendance à la hausse.

En effet, selon l'organisme assureur, en moins de six ans le marché des œuvres d'art a presque triplé passant de 1.5 milliards de dollars en 2013 à plus de 4.8 milliards de dollars en 2019. Des augmentations de plus de 25% sont enregistrées presque chaque année.

Les spécialistes s'attendent aussi à ce que l'année 2021 le chiffre frôle les 6 milliards de dollars en raison notamment des restrictions imposées par la covid-19...

Idem, localement, « Lawhati » est appelé à révolutionner le marché de l'art plastique mais aussi de la sculpture, de la photo et même de la calligraphie. Des centaines voire des milliers de toiles et autres œuvres d'arts qui peinent à trouver acheteur en raison notamment du manque d'opportunités d'exposition, pourraient via « Lawhati » finir suspendu chez un initié.

Amine B.

LE JEUNE
INDEPENDANT

15 Mai 2021



ché des arts lancé par le ministère de la Culture des Arts dans le cadre de la réforme du secteur de la culture.

Et, c'est à l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel « Aarc », opérateur culturel, rebaptisé en 2008, entreprise économique publique qu'est revenue la mise en place, la gestion et le suivi du projet.

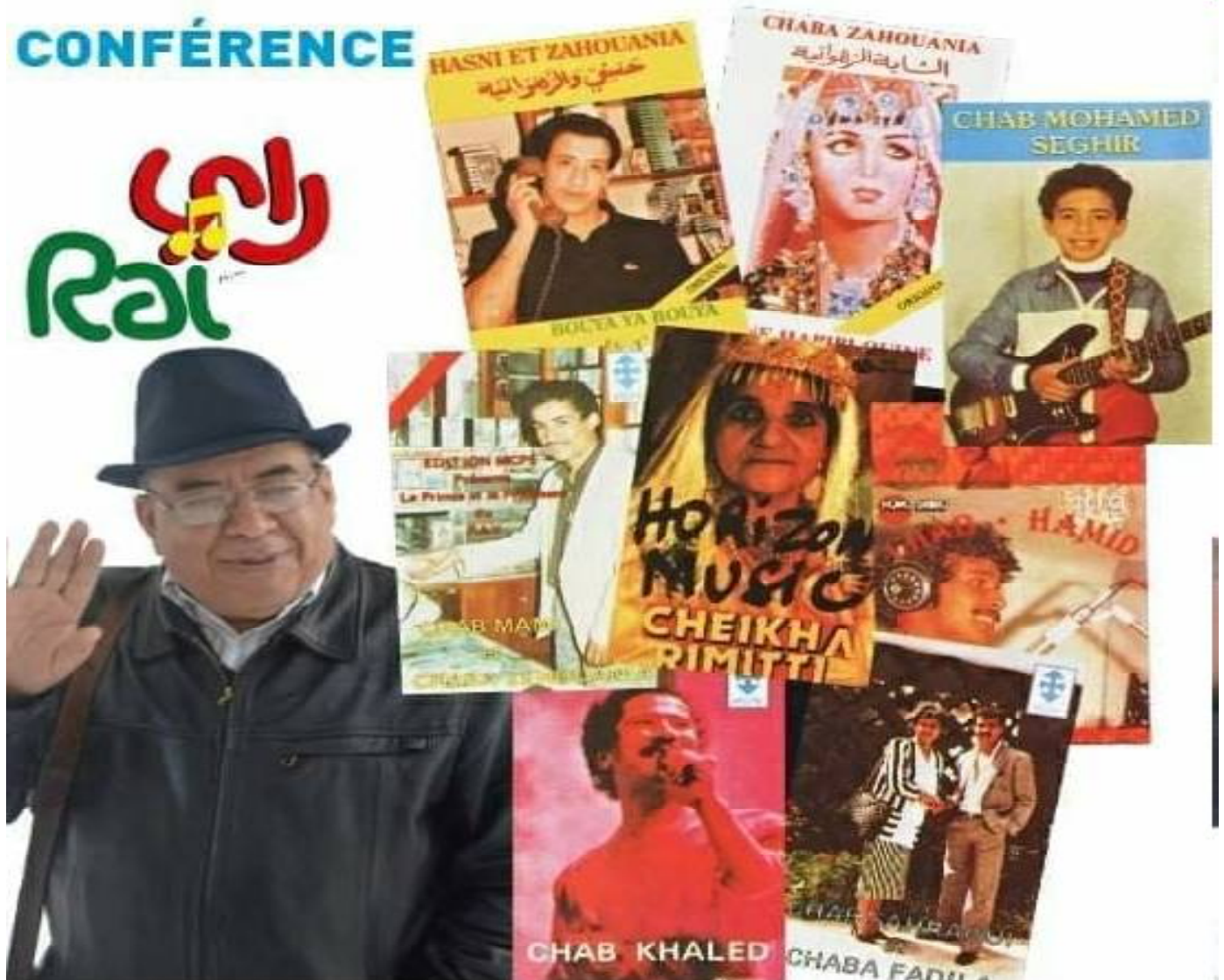
Œuvrant pour la promotion et le soutien à des projets artistiques individuel ou associatifs, l'Aarc bien rodé surtout au marché de l'art pour avoir eu à accompagner des dizaines voire des centaines d'exposants algérien et étrangers dans leur quête à trouver preneur localement à leurs œuvres semble plutôt bien parti pour une expérience unique et d'aucuns

ce soit dans la forme (design et aspect esthétique) et dans le fond (contenu)...

En 2021, année difficile pour l'économie mondiale, le marché de l'art algérien en 2021 a dû ainsi se plier aux règles imposées par la covid-19. Bien que peu actif en temps de paix -sanitaire s'entend-, ce marché contraint de se virtualiser pour espérer maintenir une relative fluidité des œuvres artistiques qui souvent, localement peinent à trouver preneur, La mise en place d'un mécanisme de marketing tel que « Lawhati » peut ainsi booster une croissance à même de permettre aux artistes de sortir de leur isolement.

De l'avis d'acteurs du secteur, le

Disparition hier du Professeur Hadj Miliani à Oran Un monument de la culture algérienne s'en va



L'éminent professeur et chercheur universitaire Hadj Miliani, dont la réputation dépasse les frontières algériennes, est décédé hier matin, à l'âge de 70ans, emporté par la Covid-19 et laissant derrière lui sa famille et ses proches en pleurs... Hadj Miliani, natif d'Oran, plus précisément du quartier historique de Sidi El Houari, a été, tout le long de sa vie, un acteur incontournable de la culture algérienne, du phénomène rai, -pour lequel il a consacré plusieurs ouvrages-, jusqu'à la littérature, le théâtre et le cinéma... Son savoir immense ne l'a pas rendu pour autant un type imbu de sa personne, loin s'en faut, le commun des mortels gardant à présent de lui le souvenir d'un homme toujours accessible, blagueur et dont la modestie dépasse l'entendement. Ce professeur universitaire, qui a, durant de longues années de sa vie, enseigné la littérature à l'université de Mostaganem, était également un chercheur associé au centre de recherche et d'anthropologie sociale et culturelle (CRASC d'Oran), et avait à son actif plusieurs articles, édités notamment dans les revues spécialisées (Inssaniyates, Madinati et autres). Ce doctorant de l'université Paris 13, à qui ont doit notamment «le champ littéraire en Algérie

et la production littéraire de langue française éditée en Algérie 1970-1995», a toujours été aux aguets, farfouillant les différents rayons des librairies, pour dénicher les nouvelles plumes algériennes. Cela l'a d'ailleurs poussé à éditer, un autre ouvrage, édité en 2002, dans lequel il met sous le feu des projecteurs les auteurs algériens d'expression francophone : «Une littérature en sursis ? Le champ littéraire de langue française en Algérie (1970-2000)». Il était aussi un spécialiste incontournable du phénomène rai, pour lequel il a consacré de nombreuses études, articles et ouvrages, parmi lesquels on peut citer : «l'aventure du rai» et «beurs mélodie» co-écrits avec Bouziane Daoudi... Ce passionné du cinéma était aussi un des membres fondateurs de l'association ciné populaire (Ciné-pop) durant les années 1970, et avait dans cette optique, instigué avec ses amis le festival international du court métrage, qui a prit ses quartiers à Oran de 1985 à 1990, et qui a ramené plusieurs personnalités...

Akram El Kébir

La maison kabyle, un lieu sanctuarisé

... La maison kabyle participe, au même titre que le marché (souk) ou tadjemaât aux éléments structurants et fondateurs de la société et de la culture kabyle. Plus encore, c'est un lieu sanctuarisé. Les règles qui s'imposent dans l'orientation, la répartition des pièces, des ouvertures, du foyer et même du mobilier (le métier à tisser...). La maison kabyle, "axxam", est divisée en trois espaces intérieurs. "Chacune de ces divisions porte un nom, a des formes et des fonctions propres, trouve un sens à l'intérieur d'un système symbolique qu'elle inspire et dont elle est influencée". Taqaât est réservée aux humains, sorte d'espace de vie, qui occupe, approximativement, les deux tiers de la surface agencée. Elle est surélevée par rapport à l'addaynin, réservé aux animaux. Le principal, tasgaou ou "mur de la lumière". C'est devant ce mur que l'on va retrouver le métier à tisser ou azetta dont la présence et la fonction sont fortement chargées de symboles. Il y a aussi tinebdatin ou "mur de l'obscurité" ou le "mur des ténèbres".

Autre pièce importante, taâricit ou takana. Elle est réservée aux enfants. Elle sert aussi de grenier où l'on stocke les réserves alimentaires dans les ikoufan, grandes jarres en terre cuite. ... "La maison kabyle" des origines, axxam aqqedim,



celle découverte au début de la colonisation de cette région (1857). Celle qui était le principal foyer où d'autres unités plus petites se sont prolongées pour accueillir, par exemple, les hommes mariés. Les

familles appartenant au même lignage peuvent avoir leur axxam autour d'une cour commune l'hara.

Et le propre des maisons kabyles, c'est qu'elles sont orientées vers l'Est, la porte du Levant. Il s'agit en l'occurrence des foyers principaux. "Mais les enfants ne vont pas forcément avoir une maison orientée vers l'Est. Il y a de part et d'autre des maisons. Les Kabyles de l'époque se couchaient tôt et se levaient tôt. On faisait de l'économie d'autant que le Kabyle de l'époque protégeait sa forêt. Il y a même un proverbe kabyle qui dit : coupe un arbre, c'est comme tuer un homme",

Toutefois, avec les mutations de la société kabyle, l'habitat traditionnel a quasiment disparu. Il a été supplanté et envahi par le béton.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Moussa
OUYOGOUTE

05 Mai 2021

Bechar : Les sites rupestres en quête d'un schéma de protection et de sauvegarde

Les nombreux sites de la wilaya, dont un de gravures rupestres (représentant des bovidés), récemment découvert dans la région frontalière de Béni-Ounif (Nord de Bechar), présentent un intérêt important dans la connaissance de l'histoire humaine et du pays. La découverte de ce site démontre que les humains et certaines espèces animales disparues ont longtemps vécu dans la région de Bechar, qui compte plusieurs sites du genre à Taghit et Abadla, ainsi que celui de Marhouma (wilaya de Béni-Abbes). Ainsi, la mise en œuvre du schéma de protection, de sauvegarde et de mise en valeur des stations de gravures rupestres de Taghit est tributaire de la promulgation du texte réglementaire pour l'application de ce schéma. Le projet de ce schéma, dont les dossiers culturels, administratifs et études techniques ont été finalisés par la direction locale du secteur et approuvés par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) en début du mois de juin 2016, a été adressé au ministère de tutelle. La mise au point de ce schéma par un bureau d'étude spécialisé, s'inscrivant au titre de la législation nationale en matière d'élaboration de schémas de protection des sites patrimoniaux et des zones protégées, est un moyen efficace pour une réelle protection des stations de gravures de la région de Zaouïa Tahania, à quelques encablures de la commune de Taghit (97 km Sud de Bechar). Ces stations, localisées sur une zone à protéger de 500 hectares, sont des gravures préhistoriques d'âge néolithique dont les dessins sur les roches mettent en évidence, outre des repré-

sentations humaines, plusieurs espèces animales ayant vécu jadis dans la région, notamment des antilopes, des éléphants, des autruches, des gazelles, des chameaux et des girafes. Le schéma de protection des sites historiques vise à mettre un terme aux dégradations et autres actes de vandalisme par certains individus, dont des touristes en visite dans cette région à haute valeur touristique, constatés sur le site. Ce plan de protec-



tion et de valorisation de ce site de l'histoire humaine, accueilli avec enthousiasme, tant par les élus que la société civile de Taghit, prévoit une fois matérialisé, l'aménagement de l'axe routier menant à ces stations (au nombre de deux), et ce sur un linéaire de 20 km, en plus de la création d'un centre d'orientation et d'information sur l'art rupestre, la mise en place d'un musée de la préhistoire à Taghit, en plus du renforcement du gardiennage des lieux et du lancement du processus de son classement au patrimoine matériel de l'humanité. Quelque

550 sites d'une importance historique avérée ont été inventoriés à travers les territoires des wilayas de Bechar et Béni-Abbes par la direction du secteur de la Culture et des Arts. Il s'agit de ksour, dont trois classés au patrimoine national matériel (Taghit, Mougheul et Béni-Abbes), de stations de gravures rupestres à l'exemple de celles de Erg-Farradj dans la daïra d'Abadla au nombre de six (6), de tumulus, de cimetières médiévaux, de grottes d'abris et autres lieux d'une grande importance pour la connaissance de l'histoire de ces régions du Sud-ouest du pays, selon le même cadre local du secteur de la Culture et des Arts. Cette opération d'inventaire de ces sites sera suivie prochainement par leur classement par phase au registre du patrimoine culturel matériel local, pour être proposés par la suite à un classement au registre national du patrimoine culturel national. Outre cette opération d'inventaire du patrimoine culturel matériel de ces deux wilayas du sud-ouest, une banque de données sur leur patrimoine culturel matériel et immatériel est en voie de réalisation par la direction locale du secteur, en vue de mettre à la disposition des chercheurs et des citoyens, un outil de connaissance approfondie de ce patrimoine culturel, de même que des moyens et voies de contributions de chacun pour la protection et la sauvegarde de ce patrimoine.


وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

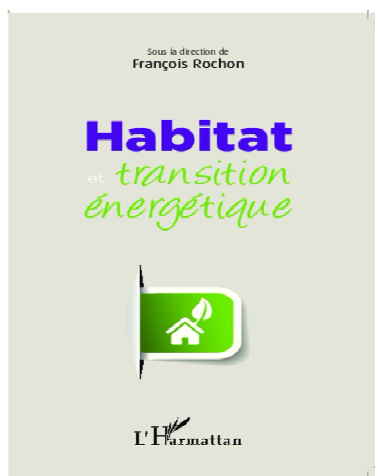
19 Mai 2021

[BIBLIOGRAPHIE]

François Rochon

Habitat et transition énergétique

L'harmattan Editions, Paris 2014



Sous le sceau de la performance énergétique, nos logements se modernisent avec l'affirmation des normes environnementales. Le chez-soi constitue le laboratoire individuel et collectif de nos modes de vies, le lieu privilégié où peut s'inventer la citoyenneté écologique

consultable sur google books :

https://books.google.dz/books/about/Habitat_et_transition_énergétique.html

Yasmina Khadra

Pour l'amour d'Elena

Casbah Editions, 2021



À l'Enclos de la Trinité, un trou perdu dans l'État mexicain de Chihuahua, Elena et Diego s'aiment depuis l'enfance. On les appelle les « fiancés ». Un jour, Elena est sauvagement agressée sous les yeux de Diego, tétanisé. Le rêve se brise comme un miroir

[REVUE]

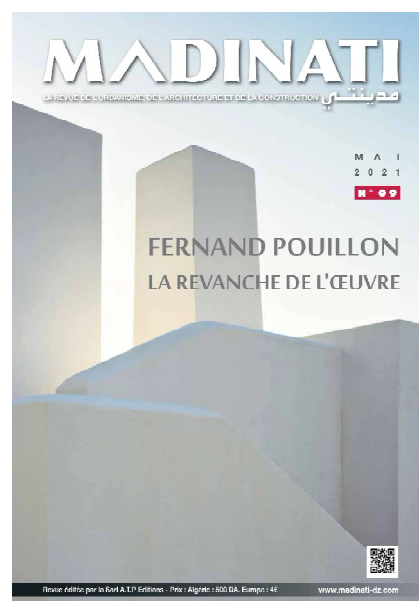
MADINATI

N° 09 Mai 2021

FERNAND PUOILLON

LA REVANCHE DE L'OEUVRE

ATP Éditions



TRAITS URBAINS

N° 119 Mai 2021

HABITATS DE DEMAIN

Innovapresse Éditions

